

**Fourniture de carburants et combustibles :
autorisation de signature du marché**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 38*

LE 21 OCTOBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°17), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°17), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme DUPONT Danièle à Mme CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que pour la fourniture de carburants et combustibles, la Ville de Dieppe a décidé de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 56, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics), pour un marché à bons de commande en 3 lots :

- lot n° 1 « fourniture de carburant – prise locale à la pompe »
- lot n° 2 « fourniture de carburant sur le territoire national »
- lot n° 3 « fourniture de combustible liquide : fioul domestique.

L'avis public à la concurrence est paru sur le site de la Ville de Dieppe le 9 juin 2010, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 12 juin 2010 et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 11 juin 2010.

Les critères de choix sont :

1 – Coût global d'utilisation.....	40 %
2 – Valeur technique.....	40 %
3 – Services annexes.....	20 %

Six sociétés ont retiré un dossier un dossier de consultation et ont fait parvenir une offre dans les délais. Il s'agit de Marchand, Sedoc, SNC Petrovex, Total, DMS et Bolloré Energie.

La Commission d'appel d'offres en date du 25 août 2010 a procédé à l'ouverture des plis et a décidé de retenir la candidature des six sociétés répondant aux critères de sélection et d'examiner leur offre.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2010, a procédé au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

LOT N°	Objet du lot	Titulaire du marché	Quantités minimales	Quantités maximales
Lot 1	Fourniture de carburant : prise locale à la pompe	Sté Marchand	684 000 litres	1 452 000 litres
Lot 2	Fourniture de carburant sur le territoire national	Sté Total	6 200 litres	24 800 litres

Le présent marché porte sur une durée de 12 mois à compter de sa notification, puis est renouvelable 3 fois par période de 12 mois.

Pour le lot n°3, la procédure a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général (contradiction des pièces de marché).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, autorise la signature des marchés correspondants : lot 1 : fourniture de carburant – prise locale à la pompe et lot 2 : fourniture de carburant sur le territoire national.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
